

0837

Pékin, le 1er avril 1965.

F.07. - HK/de

A la
Division des Affaires politiques
du Département Politique fédéral,
B e r n e .

Discussion sur les "bons
offices" de la Suisse.

Monsieur l'Ambassadeur,

Invité par l'Ambassadeur de la République arabe unie, j'ai participé hier soir, dans sa résidence, à une discussion concernant les services que la Suisse a pu rendre dans le domaine des relations entre Etats en litige. Je me suis inspiré des directives énoncées dans l'exposé de notre collègue, M. Raymond Probst, remplaçant du Chef de la Division des Affaires politiques du Département, publié dans le "Jahrbuch der Schweizerischen Vereinigung für Politische Wissenschaft", 1963.

La réaction de plusieurs de mes collègues était assez intéressante pour que je vous la communique. L'Ambassadeur d'Algérie, qui a participé aux négociations d'Evian, a souligné l'intérêt qu'il y avait pour son pays et pour la France de pouvoir entamer des discussions sur un sol neutre, protégés par un pays ami qui était prêt à mettre tout en oeuvre pour garantir le succès des pourparlers. Le Chargé d'Affaires du Pakistan, qui a été témoin de la crise Mossadegh à Téhéran, a déclaré que, dans ce cas aussi, la Suisse et sa mission diplomatique en Iran auraient joué un rôle des plus utiles et facilité un règlement pacifique d'une situation qui, à l'époque, était devenue dangereuse.

Le représentant du Caire - qui connaît les services rendus par la Suisse au cours de ces dernières années aux Gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique et de la Turquie dans la capitale égyptienne - a relevé que, d'après lui, il y aurait très peu de pays vraiment neutres qui pourraient être chargés de missions diplomatiques aussi délicates que celles dont la Suisse s'est occupée dans son pays. Il a encore ajouté que, à son avis personnel, aucun autre pays, à part la Suisse, aurait réuni les conditions nécessaires.

L'Ambassadeur soviétique, en l'honneur duquel le dîner était offert par l'Egyptien, n'était pas au courant du problème, mais savait vaguement que Moscou avait chargé la Suisse



0858

- 2 -

de la défense de ses intérêts à Bagdad lors de la rupture des relations diplomatiques entre l'Iraq et l'URSS.

J'ai profité de l'occasion qui m'était ainsi offerte pour exposer à mes collègues le procédé établi dans des cas de ce genre et les conditions auxquelles la Confédération s'est souvent déclarée prête à s'entremettre parmi des Gouvernements en litige.

Quand le cas de Cuba fut mentionné, le Russe m'a demandé si la Suisse ne pourrait pas user de son influence pour induire les Américains à observer une attitude moins hostile à l'égard de Fidel Castro. Je lui ai répondu alors que notre rôle était principalement de veiller aux intérêts concrets des Etats en présence, que nous n'avions aucune intention de vouloir influencer les décisions des Gouvernements respectifs et que, dans le cas de Cuba, il se pourrait aussi que les torts ne soient pas uniquement du côté des Américains; vouloir envisager la question d'une façon trop unilatérale ne manquerait pas, d'après nos vues, de compromettre notre mission dès le début.

A la demande exprimée par mes collègues mentionnés plus haut, je leur ai remis l'exposé de M. Probst en traduction anglaise.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

sig. Keller